Sciences
Université Paris Cité

Soutien à la structuration de la recherche – 2023

Co-financement de conférences dans le cadre des GDR

Dans le cadre de son action en faveur des initiatives de structuration de la recherche, la Faculté des Sciences souhaite soutenir les rencontres organisées dans le cadre des GDR (seront aussi acceptés les IRP et les IRN) développés au sein de ses unités, via un co-financement de ces évènements. (Délibération de la Commission Recherche # SC-CR-2021-19)

Pour être éligible, la manifestation devra être :

- ✓ Organisée dans le cadre d'une des structures éligibles (GDR, IRP ou IRN)
- ✓ Par un membre d'une unité de recherche dont Université Paris Cité est tutelle au sein de la Faculté des Sciences
- ✓ Avoir lieu sur un des sites d'Université Paris Cité
- ✓ Ne pas être déjà financée par le Fonds d'intervention recherche de la Faculté des Sciences

Le budget maximal attribué est de 2 500 euros.

DOSSIER DE DEMANDE DE CO-COFINANCEMENT

Le dossier sera constitué des éléments suivants :

1- Une fiche synthétique indiquant :

- ✓ L'intitulé, les dates potentielles et le lieu de la manifestation
- ✓ Le nom de la structure associée
- ✓ Les coordonnées de l'organisateur principal au sein d'Université Paris Cité (nom, prénom, statut, mail, unité de recherche)
- ✓ Le nombre de participants
- ✓ Le visa de la direction de l'unité d'accueil de la personne en charge de l'organisation.

2- Une présentation scientifique de l'évènement

Présenter, de façon synthétique, les thèmes scientifiques et les objectifs de la manifestation, le programme prévisionnel et le comité d'organisation.

3- Le budget de l'évènement

Indiquer le budget prévisionnel global de l'évènement, en incluant le montant sollicité à la Faculté des Sciences, les apports éventuels des co-financeurs, l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le dossier devra être adressé par email à Émilie Boutin (Chargée d'appui au pilotage de la recherche, emilie.boutin@u-paris.fr). Les demandes seront examinées au fil de l'eau.